

Revenus des ménages

En moyenne sur l'année 2022, le pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages a marqué le pas (+0,2 % après +2,3 %, -0,2 % par unité de consommation) dans un contexte inflationniste inédit depuis le milieu des années 1980. La dynamique du revenu disponible brut (RDB) des ménages a ainsi été du même ordre que celle du prix de la consommation (+5,5 % contre +5,3 %), du fait des mesures de soutien mises en œuvre au second semestre 2022 mais également du dynamisme des revenus de la propriété. L'évolution moyenne du pouvoir d'achat peut néanmoins recouvrir des situations très diverses d'un ménage à l'autre.

Au premier trimestre 2023, dans le sillage des revenus d'activité (+0,8 % prévu après +1,5 %), le revenu disponible brut ralentirait (+1,3 % après +2,9 %), du fait du ralentissement de l'emploi salarié et de moindres versements de prime de partage de la valeur (PPV) après ceux, massifs, de fin 2022. Les prestations seraient soutenues par le versement de l'indemnité carburant de 100 € aux ménages modestes utilisant leur véhicule pour travailler ou se rendre à leur travail, malgré un non-recours potentiellement élevé, ainsi que par la revalorisation des pensions de base au 1^{er} janvier. Dans le contexte de hausse des taux interbancaires et du dynamisme des dividendes, les revenus de la propriété des ménages (dont l'excédent brut d'exploitation des ménages purs¹) demeurerait très dynamiques (+5,1 % après +5,6 %) ; cependant la hausse des taux se répercuterait aussi dans les prix des services d'intermédiation financière rendus aux ménages, accroissant de ce fait la progression déjà vive du prix de la consommation des ménages (► encadré²). La hausse des taux interbancaires aurait ainsi un impact neutre sur le pouvoir d'achat des ménages. Au premier trimestre 2023, le prix de la consommation des ménages augmenterait fortement (+2,1 % après +2,0 %) et viendrait diminuer sensiblement le pouvoir d'achat du RDB par unité de consommation (-0,8 % prévu au premier trimestre 2023).

Au deuxième trimestre 2023, le RDB des ménages ralentirait de nouveau (+1,0 % après +1,3 %). Les revenus d'activité accéléreraient, portés notamment par une probable revalorisation du Smic à la mi-année. En revanche, les prestations sociales se replieraient du fait de la fin de l'indemnité carburant au 31 mars. Compte tenu du dynamisme des prix de la consommation (+1,7 % après +2,1 %), le pouvoir d'achat par unité de consommation diminuerait de nouveau (-0,8 % prévu).

Pour 2023, l'acquis d'évolution du pouvoir d'achat par unité de consommation à mi-année (soit l'évolution annuelle prévue si le pouvoir d'achat par unité de consommation restait figé au second semestre à son niveau du deuxième trimestre) s'établirait à -0,7 % en 2023. Cet acquis à mi-année ne préjuge pas, toutefois, de l'évolution du pouvoir d'achat sur l'ensemble de l'année 2023 car il n'intègre pas, par définition, les possibles mouvements du RDB et des prix de la consommation du second semestre. ●

¹ L'excédent brut d'exploitation (EBE) des « ménages purs » correspond aux loyers que les particuliers propriétaires de logement perçoivent de leurs locataires ou pourraient percevoir s'ils mettaient leur bien en location (dits alors « loyers imputés »), déduction faite des consommations intermédiaires et de la taxe foncière.
² Voir aussi l'encadré « Effet comptable de la hausse des taux interbancaires sur le revenu des ménages et le prix de consommation », Note de conjoncture, décembre 2022.

► 1. Composantes du revenu disponible brut des ménages

(variations en %)

	Variations trimestrielles										Variations annuelles			
	2021				2022				2023		2020	2021	2022	Acquis 2023
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2				
Revenu disponible brut (100 %)	-0,6	0,6	1,8	2,1	-0,1	1,3	2,5	2,9	1,3	1,0	1,1	4,0	5,5	5,9
dont :														
Revenus d'activité (72 %)	0,6	0,7	4,3	1,2	1,8	1,2	1,8	1,5	0,8	1,1	-3,8	7,2	7,4	4,0
Masse salariale brute (64 %)	0,7	0,8	5,1	1,4	1,8	1,4	1,7	1,7	0,8	1,2	-3,9	7,4	8,1	4,2
EBE des entrepreneurs individuels* (8 %)	-0,2	-0,2	-2,0	0,0	2,1	-0,7	2,3	0,4	0,8	0,3	-2,9	6,0	1,7	2,3
Prestations sociales en espèces (35 %)	-0,4	0,3	-2,8	2,6	-1,8	0,4	3,2	0,7	1,0	-0,1	9,3	-1,5	0,8	3,1
Revenus de la propriété, dont EBE des ménages purs (20 %)	0,4	0,5	1,3	2,1	0,9	2,3	4,1	5,6	5,1	2,2	-1,6	3,5	8,8	14,2
Prélèvements sociaux et fiscaux (-27 %)	3,8	0,3	1,8	0,6	3,8	0,5	2,7	-1,7	2,5	0,5	-3,5	4,6	6,6	3,1
Prix de la consommation des ménages	0,6	0,3	0,7	0,8	1,3	2,0	1,7	2,0	2,1	1,7	0,9	1,6	5,3	6,3
Pouvoir d'achat du RDB	-1,2	0,3	1,1	1,2	-1,4	-0,7	0,8	0,9	-0,8	-0,7	0,2	2,3	0,2	-0,4
Pouvoir d'achat par unité de consommation	-1,3	0,2	1,0	1,1	-1,5	-0,8	0,7	0,8	-0,8	-0,8	-0,3	1,9	-0,2	-0,7

■ Prévisions.

* l'excédent brut d'exploitation (EBE) des entrepreneurs individuels est le solde du compte d'exploitation des entreprises individuelles, Il s'agit d'un revenu mixte puisqu'il rémunère le travail effectué par le propriétaire de l'entreprise individuelle, et éventuellement les membres de sa famille, mais contient également le profit réalisé en tant qu'entrepreneur.

Note : les chiffres entre parenthèses donnent la structure de l'année 2019.

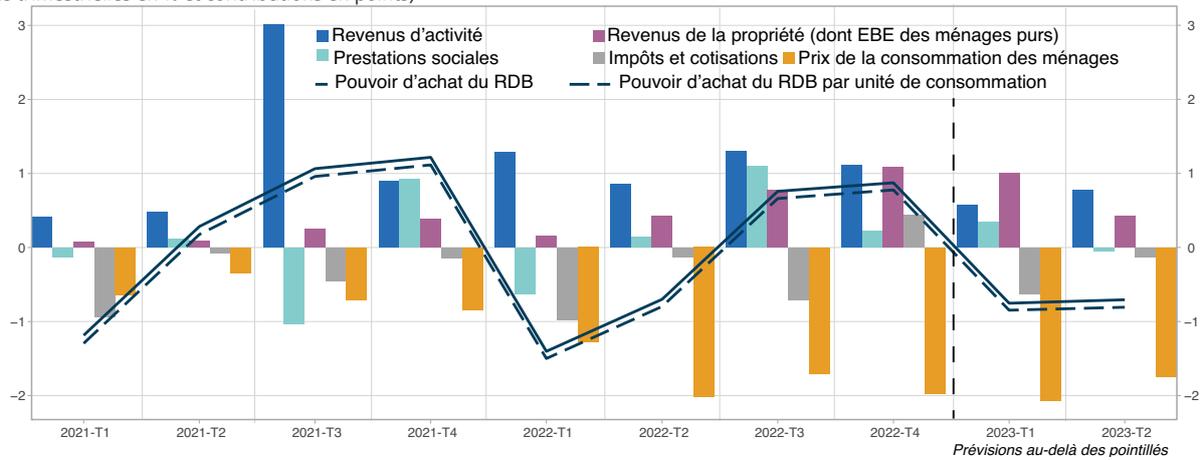
Lecture : après une hausse de 2,9 % au quatrième trimestre 2022, le revenu disponible brut des ménages continuerait d'augmenter au premier trimestre 2023 (+1,3 %).

Source : Insee.

Conjoncture française

► 2. Variation trimestrielle du pouvoir d'achat du revenu disponible brut (RDB) des ménages et de ses principales contributions

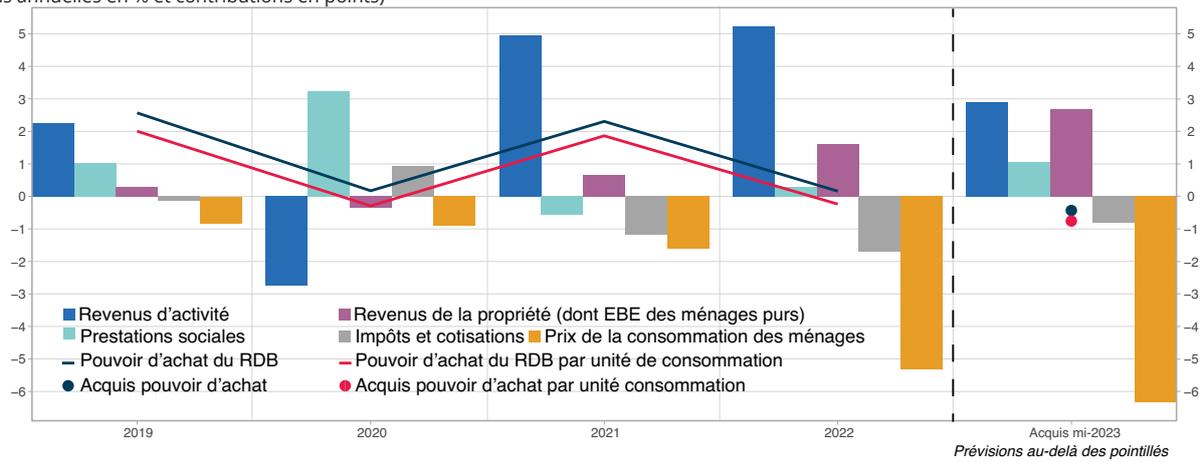
(variations trimestrielles en % et contributions en points)



Source : Insee.

► 3. Variation annuelle du pouvoir d'achat du revenu disponible brut (RDB) des ménages et de ses principales contributions

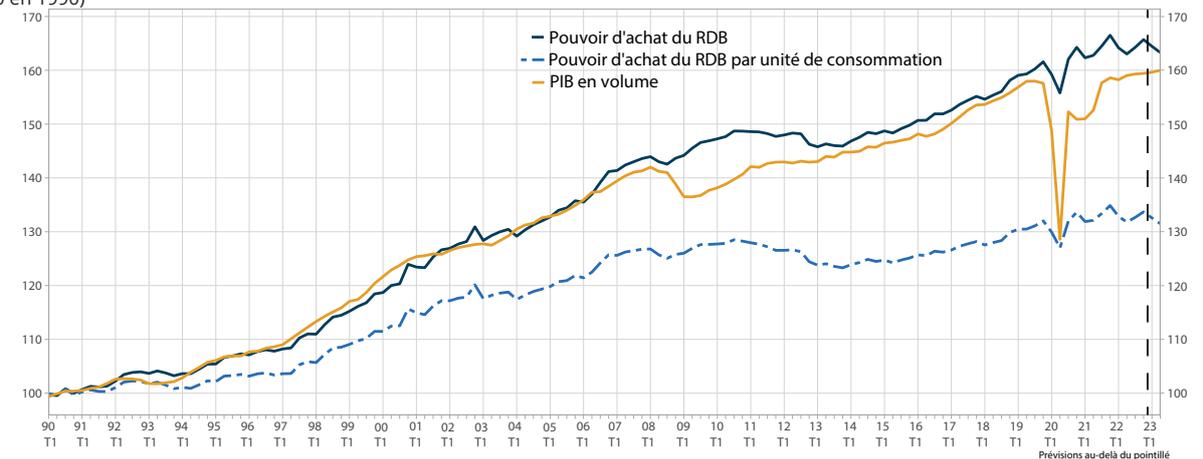
(variations annuelles en % et contributions en points)



Source : Insee.

► 4. Évolution depuis 1990 du pouvoir d'achat du revenu disponible brut (RDB) des ménages et du PIB

(base 100 en 1990)



Source : Insee.

Fin 2022, le déflateur de la consommation des ménages a été plus dynamique que l'indice des prix à la consommation

Le « prix de la consommation des ménages » au sens de la comptabilité nationale, utilisé dans la définition du pouvoir d'achat, ne s'identifie pas totalement à l'indice des prix à la consommation (IPC) utilisé dans la mesure de l'inflation. En particulier, le prix de la consommation des ménages se rattache au cadre conceptuel de la comptabilité nationale, dans lequel la consommation des ménages porte sur un champ plus large que celui de l'IPC : il contient par exemple les loyers imputés, non présents dans l'IPC, et qui représentent les loyers que verseraient les ménages propriétaires de leur logement, s'ils en étaient locataires.

Les évolutions du prix de la consommation des ménages et de l'IPC (corrige des variations saisonnières, CVS) sont en général similaires au trimestre le trimestre. Cependant, des écarts peuvent apparaître lors de forts mouvements sur des prix spécifiques : ainsi, au premier trimestre 2022, le prix de la consommation a progressé moins vite que l'IPC CVS et plus vite aux trimestres suivants.

Au premier trimestre 2022, la hausse des prix de l'énergie s'est traduite en effet par une nette accélération de l'IPC CVS (+1,7 % après +0,9 % au quatrième trimestre 2021). L'accélération apparaît moins forte pour le prix de la consommation des ménages du fait de son champ plus large, l'énergie y pesant moins que dans l'IPC.

Au second semestre 2022, le plus fort dynamisme du prix de la consommation des ménages résulte de celui des prix des services d'intermédiation financière indirectement mesurés (Sifim), inclus dans le champ du prix de la consommation des ménages mais pas dans celui de l'IPC. Les Sifim représentent les services rendus par les intermédiaires financiers mais non facturés en tant que tels, parce que rémunérés à travers les marges de taux d'intérêt sur les dépôts de leurs clients ou les crédits qu'ils leur accordent : n'étant pas facturés à proprement parler, ces services ne sont pas inclus dans l'IPC mais ils sont comptabilisés dans la consommation des ménages au sens de la comptabilité nationale, les marges de taux d'intérêt représentant le prix du service rendu. Du fait du resserrement monétaire opéré par la Banque centrale européenne depuis l'été 2022, le relèvement du taux de refinancement interbancaire a conduit à un accroissement des marges d'intérêt sur les dépôts des ménages. En effet, l'augmentation du taux de refinancement interbancaire a été bien plus rapide que celle des taux de rémunération des dépôts, ces derniers étant pour grande partie réglementés (livret A notamment) ou très inertes à la hausse du taux interbancaire. Cela se traduit par une hausse du prix des Sifim, comptabilisée dans le prix de la consommation des ménages mais non dans l'IPC.

En prévision, le prix de la consommation des ménages serait de nouveau plus dynamique que l'IPC au premier semestre 2023, du fait là aussi de l'accroissement du prix des Sifim dans le contexte de poursuite du resserrement monétaire. ●

► Indice des prix à la consommation (CVS) et prix de la consommation des ménages (comptes trimestriels)

(variations trimestrielles en %)

	2021				2022				2023		2021	2022	2023 acquis
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2			
Indice des prix à la consommation (CVS)	0,5	0,4	0,8	0,9	1,7	1,9	1,2	1,2	1,3	1,5	1,6	5,3	4,4
Prix de la consommation des ménages (comptes trimestriels)	0,7	0,3	0,7	0,8	1,3	2,0	1,7	2,0	2,1	1,7	1,6	5,3	6,3

■ Prévisions.
Source : Insee.